

L'éducation, l'information et l'action: incontournables pour l'égalité

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation
publique *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et
les hommes*

29 janvier 2016

Contenu

Présentation du CDÉACF.....	3
Introduction.....	4
Gouvernance et application de la politique.....	4
Les structures gouvernementales de l'égalité.....	4
L'analyse différenciée entre les sexes (ADS).....	5
Le financement du plan d'action et des groupes de femmes	6
Lutte aux stéréotypes et éducation à l'égalité	7
Des carrières et des métiers toujours stéréotypés.....	8
Les TI, toujours fortement masculines.....	8
Les obstacles à l'éducation et la formation pour toutes les femmes	10
Conciliation travail, famille études.....	10
Éducation des adultes et femmes marginalisées	11
Violence envers les femmes à l'ère des TIC	12
Documentation et accès à l'information	13
Conclusion.....	14

Présentation du CDÉACF

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDÉACF) est un centre d'expertise et de documentation qui collecte, diffuse, et rend accessibles, en français, les savoirs et les savoir-faire aux milieux de l'éducation, de la formation et de l'alphabétisation des adultes ainsi qu'à tous les milieux de la condition des femmes du Québec et des communautés francophones du Canada. Il offre également à ces mêmes milieux des outils d'information d'avant-garde et des formations sur les TIC et la gestion documentaire.

Mis sur pied en 1983 par un organisme du mouvement des femmes – Relais-Femmes, et un organisme en éducation des adultes — l'Institut de coopération en éducation des adultes (ICÉA), le CDÉACF œuvre dans une perspective de démocratisation des connaissances, de transformation sociale, de reconnaissance du droit à l'information, de valorisation du patrimoine documentaire communautaire et d'inclusion de toutes et tous dans la société de l'information.

Outre une documentation spécialisée et un fil d'information dédié aux enjeux importants touchant la condition féminine, le CDÉACF est reconnu et apprécié par les intervenantes du secteur pour ses formations et son accompagnement en technologies de l'information et des communications. Dès les années 90, le CDÉACF a constaté un déséquilibre entre la participation des femmes et des hommes aux TIC et a mis sur pied le projet Internet au féminin destiné aux organismes de femmes, projet qui a été suivi par plusieurs autres initiatives, dont Netfemmes, un espace et une liste dédiés aux intervenantes du milieu et Québécoises Branchées qui a permis à des centaines de travailleuses de groupes de femmes de se former sur le Web 2.0 et sur le gouvernement en ligne.

Le CDÉACF compte parmi ses membres, 55 membres œuvrant en condition féminine, dont : des centres de recherche en études féministes, des centres de femmes, des regroupements régionaux, nationaux et pancanadiens de femmes, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, etc. 5 groupes de femmes ont confié au CDÉACF leur collection documentaire et contribuent financièrement chaque année à leur développement. Il s'agit de l'organisme Relais-Femmes, du Regroupement Naissance-Renaissance (RNR), de la Fédération québécoise pour le Planning des naissances (FQPN), du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et du réseau d'action des femmes handicapées du Canada. (RAFHC). À ces collections s'ajoutent des documents acquis dans le cadre de projets ou déposés par leurs auteurs. Au total, le catalogue du CDÉACF compte près de 9500 documents en condition des femmes, imprimés et virtuels.

Introduction

Par ses services de documentation, d'information, de formation et d'animation, le CDÉACF accompagne et soutient le travail des organisations du mouvement des femmes du Québec depuis plus de 30 ans. Membre de différents lieux de concertation et de réflexion du mouvement des femmes du Québec, dont le Groupe des 13, la Coalition de la Marche Mondiale des femmes et le Réseau québécois d'études féministes (RÉQEF), le CDÉACF se préoccupe de l'ensemble des questions et enjeux portés par ces regroupements.

Le CDÉACF endosse les positions qui ont été exposées par les représentantes des groupes du G13 au Secrétariat à la condition féminine lors de la rencontre du 10 novembre 2015 à Montréal dans le cadre de la présente consultation. À l'instar de notre participation à la consultation de 2004¹ ayant mené à la précédente politique, nous laisserons à nos partenaires le soin de présenter un bilan et des recommandations argumentées dans leurs champs d'expertise respectifs. Nous nous concentrerons pour notre part sur les champs d'action du CDÉACF, soit l'éducation et le développement des compétences, la documentation et l'accès à l'information ainsi que les enjeux liés aux femmes et aux TIC.

Plus précisément, notre mémoire débutera par une intervention sur la gouvernance et l'application de la politique, puis nous aborderons l'éducation à l'égalité, la place des femmes dans les métiers et professions des TI (technologies de l'information) les obstacles à la formation et l'éducation des adultes, la violence envers les femmes à l'ère des TIC et nous terminerons par l'accès à la documentation et à l'information.

Gouvernance et application de la politique

Une politique n'a d'utilité que si elle a des porteurs, des moyens et des outils pour sa réalisation.

LES STRUCTURES GOUVERNEMENTALES DE L'ÉGALITÉ

Préserver et consolider financièrement les institutions gouvernementales dédiées à la condition féminine devraient aller de pair avec toute actualisation ou renouvellement de la politique d'égalité entre les femmes et les hommes. La politique de 2006 consacrait tout un chapitre sur la gouvernance. On y écrivait qu'« Afin que se poursuive la marche vers l'égalité, le gouvernement se dote d'outils susceptibles de la faciliter et de bien ancrer cet objectif dans l'appareil de l'État. »² Le maintien des structures de l'État y était clairement affirmé. Le silence du cahier de consultation *Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes*³ sur les outils de gouvernance nous préoccupe.

Nous sommes également préoccupées d'un certain glissement dans le rôle de ces institutions gouvernementales que sont le CSF et le SCF et par la diminution de leurs ressources. Une tendance à la symétrisation semble se dégager du cahier de consultation et nous souhaitons réitérer les mises en garde sur les dangers d'une telle symétrisation émises lors de la participation des groupes du G13 à la consultation le 10 novembre dernier. En tant qu'organisme voué à l'information et la documentation, le CDÉACF est bien placé pour constater l'importance et l'effet du vocabulaire choisi dans un document de même que l'impact de l'absence de certains mots ou concepts. Ainsi, nous croyons

que contrairement au cahier de consultation qui n'en fait aucune mention (le terme seul de discrimination se retrouve une seule fois dans tout le cahier et en égard à d'autres discriminations), la politique et le nouveau plan d'action doivent aborder le caractère systémique des inégalités et des discriminations vécues par les femmes.

Toujours en lien avec les dangers de la symétrisation, nous croyons nécessaire de recentrer l'action du Secrétariat à la condition féminine sur son mandat en condition féminine. Ainsi nous appuyons la mise en garde émise par le Conseil du statut de la femme dans sa lettre au SCF du 15 janvier 2016 : « s'il est convaincu que les hommes doivent être mobilisés comme alliés du féminisme, le Conseil met toutefois en garde le Secrétariat face à l'idée d'inclure des enjeux comme le décrochage scolaire des garçons dans le plan d'action en égalité (Secrétariat à la condition féminine, 2015, p. 20). Même si le plus faible intérêt des garçons envers l'école est un problème grave, résultant notamment de la socialisation stéréotypée des enfants, il ne se situe pas dans le champ d'application de la politique en égalité »⁴

Le Conseil du statut de la femme, le Secrétariat à la condition féminine et la politique pour une égalité entre les femmes et les hommes existent parce qu'il y a des discriminations systémiques envers les femmes et des inégalités qui perdurent et auxquelles on doit s'attaquer.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence les récentes coupures aux budgets du Secrétariat et du Conseil, qui ont résulté au démantèlement des structures régionales du CSF, à la diminution des budgets dévolus au programme *À Égalité pour décider* et à la difficulté pour le CSF de produire des données ventilées entre les sexes, essentielles à l'application de l'ADS et de toute politique visant l'égalité.

Recommandations

- Que le Secrétariat à la condition féminine demeure en place et se recentre sur le rôle qui lui est dévolu.
- Que le Conseil du statut de la femme reste également en place avec ses mandats de veiller à la promotion et à la défense du statut des droits des femmes du Québec et d'informer la population en général.
- Que le financement accordé au CSF lui permette de documenter les conditions de vie des femmes notamment par la production de données statistiques ventilées selon les sexes.

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE ENTRE LES SEXES (ADS)

Tout comme nos alliées du G13, le CDÉACF est préoccupé par la position émise dans le cahier de consultation à l'égard de l'analyse différenciée entre les sexes. Bien que nous comprenions les préoccupations quant à la lourdeur administrative de certains processus liés à cette analyse, nous sommes d'avis que ce sont ces processus qui doivent être revus et simplifiés et non le principe de l'ADS. Nous sommes persuadées que l'ADS peut et doit être appliquée de façon beaucoup plus systématique tout en évitant les processus lourds et complexes. Une société qui se dit en faveur de l'égalité ne peut faire l'économie d'analyser les impacts et les enjeux des actions gouvernementales sur la vie et le quotidien des femmes par les lois, programmes, plans d'action, etc., et d'en faire une analyse différenciée selon les sexes.

Toute politique a un impact différent sur les hommes et sur les femmes. Si une analyse différenciée entre les sexes avait été effectuée en amont de l'adoption des politiques et décisions budgétaires des dernières années, il serait apparu clairement que les femmes étaient plus négativement touchées que les hommes par celles-ci, ce qui va à l'encontre de l'importance que l'on dit accorder à l'égalité entre les femmes et les hommes au Québec. L'ADS appliquée en amont aurait permis de conclure ce que plusieurs analyses et études effectuées en aval ont démontré. Les chercheur-es Eve-Lyne Couturier, et Simon Tremblay-Pépin ont procédé à une analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008 et ont conclu dans leur rapport publié en février 2015 que « Cette étude montre que si les mesures de relance ont d'abord favorisé les hommes, les mesures d'austérité, quant à elles, ont surtout affecté les femmes. Ces dernières se trouvent donc doublement perdantes vis-à-vis des mesures instaurées par le gouvernement québécois depuis la crise. Si elle diffère en termes de degré, cette situation correspond à celle qu'on a pu observer en Europe lors de la mise en place de mesures d'austérité. »⁵

Nous endossons donc, et reprenons la recommandation émise à ce propos par le Regroupement des tables régionales des groupes de femmes du Québec.

Recommandation

- La prochaine politique et son plan d'action doivent inclure des mécanismes qui obligent l'État québécois à procéder à une analyse différenciée selon les sexes des lois et réformes qu'il entreprend afin que ces dernières n'ajoutent pas d'obstacle supplémentaire à l'atteinte de l'égalité pour les femmes, mais qu'au contraire, elles y contribuent. Cette analyse doit tenir compte de l'intersection des oppressions, les femmes n'étant pas toutes égales entre elles.

LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION ET DES GROUPES DE FEMMES

Dans le contexte de réduction budgétaire qui prévaut depuis quelques années au gouvernement, nous sommes inquiètes que le futur plan d'action n'ait pas les moyens financiers appropriés pour sa réalisation. Nous tenons à réitérer que sans budget et ressources adéquates pour son plan d'action, la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes restera un énoncé de souhaits et que les inégalités et la discrimination vont persister.

Nous avons déjà abordé l'importance de financer adéquatement le SCF et le CSF. Il est tout aussi important que les différents ministères impliqués dans l'un ou l'autre des moyens prévus au plan d'action aient les ressources financières nécessaires pour mettre en place ces moyens. Il est également tout aussi primordial que les groupes de femmes et organismes qui participent à la lutte contre les inégalités, à la défense des droits des femmes et à l'amélioration des conditions de vie des femmes soient financés adéquatement. Plusieurs de ces groupes et organismes font les frais des récentes coupures dans les programmes de financement et n'ont actuellement pas les moyens suffisants pour mener à bien leur mission.

Recommandations

- Que la politique et le futur plan d'action s'accompagnent des ressources financières suffisantes pour la réalisation de leurs objectifs.
- Que le rôle important des groupes de femmes pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes soit réitéré et qu'un financement soit accordé à ces groupes à la hauteur de ce rôle.

Lutte aux stéréotypes et éducation à l'égalité

Nous reconnaissons en ce domaine les progrès qui ont été faits depuis le lancement de la dernière politique et félicitons le SCF pour les actions et les réalisations mentionnées au bilan du plan d'action 2011-2015 fait par le Secrétariat à la condition féminine.⁶ Nous constatons cependant qu'il reste encore énormément de travail pour que les stéréotypes de genres soient éradiqués et pour que les actions et réalisations se traduisent en changements réels et durables. À cet égard, nous aurions aimé que le bilan du plan d'action contienne également des mesures d'impact.

La lutte aux stéréotypes et l'éducation à l'égalité passent par divers moyens et touchent autant les médias, la publicité que l'éducation. Bien que chacun des aspects soit important, nous aborderons ici ceux en lien avec l'éducation et la formation des adultes, puisque plus rattachés à notre mission et notre champ d'expertise. L'intervention auprès des enfants d'âge scolaire ou préscolaire ou encore auprès des adolescent-es, nécessite d'abord de la formation et de l'éducation auprès des adultes qui les encadrent et leur enseignent aussi bien que celles et ceux qu'ils prennent pour modèle.

La promotion de modèles non sexistes et l'éducation à l'égalité doivent commencer dès la petite enfance. En ce sens, nous appuyons les initiatives du Secrétariat qui visent à appuyer les intervenantes en services de garde et le financement d'outils tels « Les livres et les jouets ont-ils un sexe? »⁷. Le milieu scolaire étant également un incontournable, nous saluons également la tenue de formation telle que « Promouvoir des rapports égalitaires en milieu scolaire »⁸.

Si chacune des initiatives du bilan est intéressante, les moyens mis à la disposition du SCF et des groupes de femmes pour diffuser et les mettre en pratique restent insuffisants pour leur permettre d'avoir un véritable impact et d'instaurer les changements profonds qui doivent survenir. Nous constatons par exemple que les formations mentionnées au bilan ont rejoint un nombre relativement restreint de personnes. Les journées de sensibilisation en matière de stéréotypes sexuels ont rejoint par exemple 173 personnes⁹ soit 0,2 % des plus de 75 000 enseignant-es¹⁰ que compte le réseau scolaire public. C'est une goutte d'eau dans l'océan. Toujours selon le bilan du Secrétariat, la réalisation de plusieurs mesures de cette orientation du plan d'action a été concentrée dans la mise en place d'un portail Web sur les stéréotypes qui s'adresserait à la fois aux éducatrices en garderie, au milieu scolaire et aux parents. Malheureusement, dans les 5 ans de réalisation du plan d'action, le portail n'a toujours pas été mis en ligne.

Bien qu'essentiel et pertinent, un tel portail ne peut à lui seul suffire pour rejoindre l'ensemble des objectifs en terme d'éducation à l'égalité et de lutte aux stéréotypes. Outre les enjeux concernant sa mise à jour et son développement continu qui seront abordés davantage dans le dernier chapitre de ce mémoire, un tel outil aura besoin de promotion et surtout, les intervenant-es concernés auront besoin de temps et de moyens pour utiliser les ressources présentées.

En ce sens, nous craignons que les compressions imposées au milieu scolaire de même qu'aux réseaux des centres de la petite enfance aient un impact important sur la promotion de modèles non sexistes et la lutte aux stéréotypes de genre. D'une part, en privilégiant les garderies privées aux Centres de la Petite enfance, le gouvernement réduit les possibilités d'influencer l'apprentissage des rôles et des modèles des enfants d'âge préscolaire. Effectivement, alors que les CPE ont été conçus et fonctionnent toujours dans une mission éducative qui va bien au-delà de la simple garde d'enfant, le réseau de garderies privées a d'abord un but lucratif et n'est pas soumis aux mêmes règles et contrôles en matière de programme et d'activités. De plus, les Centres de la petite enfance étant

gérés par des conseils d'administration composés en majeure partie de parents, il s'agit d'un lieu privilégié pour impliquer les parents dans le programme des CPE et en même temps de les sensibiliser aux différents enjeux vécus par leurs enfants et sur l'importance de modèles égalitaires.

Également, en réduisant le budget des CPE et des commissions scolaires, le gouvernement réduit les ressources humaines et financières nécessaires au développement et à l'application d'activités de promotion de modèles non sexistes et stéréotypés. Plusieurs outils intéressants tels que *Les livres et jouets ont-ils un sexe?*¹¹ ont été produits ou financés par le Secrétariat à la condition féminine dans le cadre des derniers plans d'action pour l'égalité. Cependant, ces outils sont inutiles si les éducatrices, les directions et les enseignant-es n'ont pas le temps et les moyens de se les approprier et de les appliquer. Ainsi, les journées thématiques princesses et chevaliers restent la norme, et les contes de Disney continuent d'emplir les tablettes des petites bibliothèques.

Finalement, nous sommes heureuses qu'on projette le retour des cours d'éducation à la sexualité dans les écoles, mais nous sommes préoccupées que ceux-ci soient donnés par les professeurs réguliers qui n'ont ni le temps ni l'expertise pour ce faire.

Recommandations

- Augmenter les ressources matérielles financières et humaines nécessaires au développement et à l'application d'outils et de ressources pour promouvoir des modèles égalitaires et déconstruire les stéréotypes.
- Diffuser le portail Web en préparation par le SCF, s'assurer qu'il soit régulièrement mis à jour et entretenu et qu'une large promotion puisse en assurer une utilisation étendue.
- Réintégrer les cours d'éducation à la sexualité dans les écoles en s'assurant qu'ils soient dispensés par des personnes qualifiées en la matière.

Des carrières et des métiers toujours stéréotypés

Les statistiques issues du portrait statistique 2015 du Secrétariat à la condition féminine rapportent des choix de carrière toujours considérablement stéréotypés chez les filles. On y apprend en effet que les diplômés en formation technique au collégial, reçus par les filles en 2014 étaient majoritairement en services sociaux, éducatifs et juridiques (32,2 %), et en santé (23,8). Alors qu'à l'université, elles ont privilégié l'obtention de diplômes en administration (27,6 %), en sciences humaines (21,6 %) et, dans une moindre mesure, en sciences de la santé (12,9 %) et en sciences de l'éducation (9,6).¹²

Nous laissons à nos partenaires du CIAFT le soin de développer les enjeux importants entourant les femmes et métiers de la construction et dans l'ensemble des emplois majoritairement masculins. Le CDÉACF a d'ailleurs produit une trousse virtuelle sur le sujet en collaboration avec le CIAFT¹³. Pour ce mémoire, et dans la continuité du mémoire que nous avons déposé en 2004, nous aborderons seulement les métiers et professions des technologies de l'information (TI).

LES TI, TOUJOURS FORTEMENT MASCULINES

Alors qu'en 2008 les femmes composaient 12 % des programmes d'études en TIC (DEC, DEP et BAC) en 2012, elles n'en formaient encore que 13 %.¹⁴ C'est donc pratiquement le statu quo. Dans un

rapport publié en 2015, l'OCDE nous apprenait qu'au Canada, moins de 5 % des jeunes filles de 15 à 16 ans envisageaient d'exercer une profession dans le domaine de l'ingénierie ou de l'informatique alors que leurs collègues masculins étaient 4 fois plus nombreux à l'envisager (près de 20 %) ¹⁵

Ces faibles pourcentages se reflètent aussi sur le marché du travail. Alors que les salaires des professionnels en TIC sont très avantageux (un professionnel en TIC en 2012 gagnait en moyenne 18 220 \$ de plus que le salaire moyen annuel au Québec. ¹⁶) L'intégration des femmes dans les métiers et professions des TICs reste problématique.

Une analyse de la distribution des effectifs selon le sexe révèle que les emplois sont très majoritairement occupés par des hommes (80,7 %). Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne de l'ensemble des professions au Québec, où 51,9 % des emplois sont occupés par des hommes. Une comparaison entre les données de l'enquête sur les ménages 2011 et du recensement 2006 nous permet d'affirmer que la situation s'est légèrement détériorée. En effet, on retrouve 1,9 % moins de femmes dans les professions des TIC en 2011 qu'en 2006. Cela est d'autant plus inquiétant que la place des femmes en général sur le marché du travail a connu une progression de 0,7 % » ¹⁷

Comme pour d'autres emplois traditionnellement masculins, la situation ne se corrigera pas d'elle-même. La diminution du pourcentage entre 2006 et 2011 de même que l'intention toujours aussi faible d'entreprendre des études en technologies chez les jeunes filles en fin de parcours scolaire obligatoire le démontrent bien. Il est donc nécessaire que le gouvernement poursuive et augmente ses efforts pour pallier cette situation, fortement rattachée aux stéréotypes sexistes, à l'éducation genrée et aux préjugés persistants. Effectivement, lorsqu'on compare les compétences des femmes et des hommes de 16 à 65 ans en numératie ¹⁸, il n'y a pas de différence significative entre les deux qui pourrait servir de justification pour la plus faible présence des femmes dans les TI et l'ensemble des STIM (Sciences technologies, informatique et mathématique).

Dans leurs recherches d'explication au plus faible intérêt des filles pour les emplois en STIM, l'OCDE fait ce constat : « Dans l'ensemble des pays et économies où les parents des élèves qui ont passé les épreuves PISA ont eux aussi été interrogés, ils sont plus susceptibles d'attendre de leurs fils, plutôt que de leurs filles, qu'ils exercent une profession dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques – même lorsque leurs fils et filles de 15 ans font jeu égal en mathématiques. » ¹⁹ Les auteurs du rapport ajoutent également que « tout porte à croire que les écarts de performance scolaire entre les sexes ne sont pas déterminés par des différences d'aptitudes innées. Des efforts concertés de la part des parents, des enseignants, des décideurs et des leaders d'opinion sont nécessaires pour que garçons et filles soient en mesure de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer à la croissance économique et au bien-être de leur société. »

Outre les mesures pour lutter contre les stéréotypes de genre et pour la promotion de modèles égalitaires abordés dans la section précédente, il est nécessaire de soutenir des programmes et des mesures qui s'adressent aux jeunes filles elles-mêmes. Les initiatives *Chapeau les filles!* ou *Les filles et les sciences, un duo électrisant* peuvent faire une différence et doivent être non seulement maintenues, mais multipliées.

Les institutions d'enseignement qui offrent des programmes en Technologie doivent également faire partie de la solution. Par exemple, en Suisse, les sept Hautes écoles spécialisées publiques sont tenues de présenter des plans d'action afin de lutter contre l'inégalité des sexes dans le choix des domaines d'études (Chancengleichheit von Frauen und Männern an den Fachhochschulen Programme). « Ces programmes s'attachent à la question de l'équilibre entre les sexes au sein des effectifs d'étudiants –

et d'enseignants –, et incluent souvent des initiatives pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. »²⁰ La Suisse est d'ailleurs parmi les 5 pays de l'OCDE où le pourcentage de femmes diplômées dans le domaine des sciences au sens large (incluant les sciences de la vie, les sciences physiques, les mathématiques et les statistiques, et l'informatique) a augmenté d'au moins 10 points de pourcentage entre 2000 et 2012.²¹

Recommandations

- Qu'Emploi-Québec préserve et développe des mesures favorisant l'intégration et le maintien des femmes dans les métiers non traditionnels en formation professionnelle et technique, tels que *Chapeau les filles!* (volet régional et national) et son volet *Excelle Science* et qu'il en assure un financement adéquat.
- Que le Secrétariat à la condition féminine élabore, avec les acteurs concernés du milieu, incluant les groupes de femmes intéressés par la question, une campagne d'information et d'éducation pour encourager les filles à investir les métiers des TI.
- Que le gouvernement s'inspire d'initiatives prises à l'international et engage les institutions d'enseignement dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes dans le choix des domaines d'études.

Les obstacles à l'éducation et la formation pour toutes les femmes

CONCILIATION TRAVAIL, FAMILLE, ÉTUDES

Les femmes consacrant encore davantage de temps au soin à la famille (à titre de mère ou de proche aidante) que les hommes, la conciliation travail famille pose davantage d'enjeux pour celles-ci, la conciliation travail, famille, études est encore plus difficile. Dans l'enquête internationale sur les compétences des adultes de 2012, on apprend que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à mentionner ne pas avoir pu participer à une activité de formation comme elles souhaitaient. Le rapport de l'institut de la statistique du Québec ajoute que « Lorsque l'on considère les raisons mentionnées pour justifier le fait de ne pas avoir participé aux activités d'apprentissage souhaitées, on constate que près du quart des femmes (23 %) ont invoqué le manque de temps pour des raisons d'ordre familial, comparativement à 16 % des hommes. »²²

Plusieurs des mesures devant être mises en place pour favoriser une meilleure conciliation travail études famille concernent les milieux de travail et les employeurs, mais d'autres doivent aussi s'adresser aux milieux d'enseignement de même qu'au Ministère de l'Éducation de l'Enseignement et de la Recherche. En Australie par exemple, « L'Australian Research Council propose un congé de maternité payé et des postes à temps partiel pour l'ensemble de ses programmes de bourse. En outre, il a introduit des critères de sélection visant à aider les postulants dont le parcours a été interrompu en raison d'une naissance et de responsabilités familiales ». ²³

Outre une flexibilité dans les programmes de bourse et la disponibilité d'emplois à temps partiel, certaines règles administratives pourraient également être assouplies. Par exemple, une étudiante qui désire s'inscrire en formation professionnelle doit, pour bénéficier de la gratuité des services éducatifs, s'inscrire, pour la durée de sa formation, à des cours totalisant un minimum de 15 heures par semaine.

Pour l'étudiante qui doit concilier travail, étude et famille, ce nombre d'heures peut devenir un frein important.

Recommandations

- Le CDÉACF appuie les recommandations de la plateforme lancée en 2015 par la Coalition en faveur de la conciliation famille-travail-études dont ²⁴:
- l'adoption par le gouvernement d'une loi-cadre visant à promouvoir et à soutenir la conciliation famille-travail-études s'appliquant à tous les secteurs (privé, public, parapublic et péripublic) et que les milieux de travail et d'enseignement soient tenus de prendre en compte les besoins en matière de conciliation. Cette loi-cadre devrait obliger tous les milieux de travail et établissements d'enseignement à réaliser une démarche qui va permettre d'intégrer la prise en compte des besoins en matière de CFTE.

ÉDUCATION DES ADULTES ET FEMMES MARGINALISÉES

Le mouvement des femmes du Québec est de plus en plus préoccupé par les questions d'intersectionnalité des oppressions. Ainsi, à la lecture du cahier de consultation, le CDÉACF a accueilli favorablement la préoccupation d'une approche inclusive qui tienne compte des réalités de l'ensemble de la population, incluant celles de certains groupes spécifiques, comme les personnes âgées, autochtones, avec incapacité, immigrantes ou racisées.

Les femmes immigrantes, les femmes handicapées et les femmes autochtones vivent des réalités particulières, qui, combinées aux discriminations envers les femmes, les rendent doublement et parfois triplement discriminées.

Les résultats de l'Enquête sur les compétences des adultes (PEICA) au Québec font ressortir l'une des conséquences de cette intersectionnalité. On constate effectivement que dans chacun des domaines évalués (numératie et littératie) les immigrantes récentes ou de longue date ont des compétences moins élevées que les femmes natives du Canada. Cet écart n'est pas significatif du côté des hommes immigrants et des hommes natifs du Québec.²⁵ Ainsi le rapport conclut que « certains groupes, tels que les femmes immigrantes ou les femmes allophones, paraissent désavantagés et mériteraient davantage d'attention dans une perspective d'amélioration des compétences. »²⁶

Plusieurs éléments peuvent contribuer à cette situation, notamment l'accès plus restreint à l'éducation pour les femmes et les filles dans certains pays, mais également l'accès aux services de francisation une fois arrivées au Québec. Le Conseil supérieur de l'Éducation du Québec abordait d'ailleurs cette question dans un avis publié en 2013 : « considérant que la situation des hommes et des femmes dans l'accès aux services de francisation est différente, ces dernières, particulièrement si elles ont des enfants, restant le plus souvent à la maison; » (...) le Conseil recommande au gouvernement d'harmoniser les mesures relatives au soutien financier accordé aux adultes inscrits en francisation pendant toute la durée du parcours établi, notamment dans une perspective d'équité entre les hommes et les femmes.²⁷

Recommandations :

- Que le gouvernement du Québec se penche sur l'accès à des activités d'apprentissages et de formation des femmes allophones et immigrantes, dans une perspective d'amélioration des compétences et que des mesures soient mises en place pour faciliter cet accès.

- Harmoniser les mesures relatives au soutien financier accordé aux adultes inscrits en francisation pendant toute la durée du parcours établi, notamment dans une perspective d'équité entre les hommes et les femmes, tel que le recommandait le Conseil supérieur de l'éducation en 2013.

Violence envers les femmes à l'ère des TIC

La violence envers les femmes se manifeste de plusieurs façons et est toujours aussi préoccupante qu'au moment de l'adoption de la dernière politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Le CDÉACF aimerait attirer l'attention sur l'impact des TIC, en particulier des médias sociaux, sur la violence envers les femmes, particulièrement sous l'angle de la montée du phénomène de la cyberviolence et du cyberharcèlement.

Projet dé clic, une initiative de YWCA Canada, définit la cyberviolence comme « tout comportement en ligne qui agresse, ou conduit à l'agression physique, psychologique ou émotionnelle que ça soit criminelle ou non criminelle. Elle peut être perpétrée, ou vécue par un individu ou un groupe, et peut se produire à travers un large éventail de technologies de communication, y compris en ligne, via les téléphones intelligents, les jeux en ligne, etc. »²⁸

Relais-Femmes et les chercheuses de l'École de travail social de l'UQAM qui travaillent actuellement sur un projet de recherche sur le sujet, ont choisi pour leur part d'utiliser l'expression « violence médiée par les TIC et le Web » et cette définition « La violence médiée par les TIC chez les files et les jeunes femmes est un usage stratégique du pouvoir, dont l'intention de l'auteur-e est de faire mal et/ou d'affirmer son pouvoir sur l'autre. Elle s'inscrit dans divers rapports à l'autre situés sur le continuum de l'espace intime à l'espace non intime. Les TIC deviennent donc un « moyen que prend une personne pour produire et propager la violence de façon anonyme ou non, rapide et efficace, laquelle peut être relayée à un nombre limité ou illimité de personnes par effet de viralité. »²⁹

Bien que très présente, la cyberviolence fait encore l'objet de trop peu d'attention et de recherche. Le terme plus souvent vu et entendu est cyberintimidation et est porté davantage par le système scolaire. « Les informations sont moins claires et cohérentes sur les façons de travailler en dehors des écoles et au-delà du secteur éducatif dans le domaine des autres types de cyberviolences. »³⁰

D'autres organisations, comme le programme des droits de la femme de l'Association pour le progrès des communications (APC) se sont attardés à la question du cyberharcèlement qui comprend sans s'y limiter : « le harcèlement, l'humiliation et la honte de la personne visée, le harcèlement auprès de la famille, des amis et des employés dans le but d'isoler la personne, tout stratagème pour faire peur à la personne visée, le vol de l'identité de l'autre et la surveillance (p.ex. utiliser les notifications de Facebook pour savoir où se rend la personne, utiliser des logiciels espions, activer un GPS) »³¹ Cette forme de violence préoccupe de plus en plus les intervenant-es en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale qui s'estiment souvent trop peu formées pour aider les femmes hébergées à se protéger de cette forme de violence.

Recommandations :

- Inclure la question de cyberviolence dans les politiques et plans d'action pour contrer la violence faite aux femmes, reconnaître qu'il s'agit d'un phénomène distinct de la cyberintimidation et qu'elle s'exprime également à l'extérieur des murs des écoles.

- Travailler avec les maisons d'hébergements et les groupes de femmes ayant une expertise en TI pour mieux outiller et former les intervenant-es au cyberharcèlement et aux questions de sécurités liées aux TI, particulièrement avec le mobile.

Documentation et accès à l'information

Nous n'aurions pu conclure ce mémoire sans aborder la question de la documentation et de l'information. Des actions efficaces sont basées sur une documentation et une information pertinente. De la même façon, une action concertée efficace nécessite un partage de l'information et de la documentation entre les différentes actrices et les différents acteurs.

À l'ère de l'omniprésence d'Internet et des médias sociaux, les sources d'Informations se multiplient, mais ne signifient pas pour autant un accès facile à une information pertinente. Il peut être difficile et même décourageant de faire le tri dans toute l'information qui nous parvient de toute part. L'accès facilité à une information juste, pertinente et utile sur les enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes doit faire partie des préoccupations de la politique et des objectifs du plan d'action. La question de la démocratisation de l'information et de la documentation est au cœur de la mission du CDÉACF depuis plus de trente ans et en ce sens nous sommes bien placés pour constater que cette accessibilité nécessite des moyens et des actions. Ces moyens sont de deux ordres, d'une part la formation des intervenant-es aux questions de sélection et de gestion de la documentation et de l'information ainsi qu'à l'utilisation des outils disponibles pour faciliter cette gestion. D'autre part il est nécessaire de financer des ressources expertes qui permettent la veille de l'information, la centralisation de cette information, le tri et finalement la vulgarisation (médiation) de cette information et documentation.

Il est tout aussi important de rendre accessible et de faire connaître les différentes recherches et les outils produits tant par les institutions concernées par l'égalité entre les femmes et les hommes, le milieu académique et que les groupes de femmes. Malheureusement, en condition des femmes comme dans la majorité des secteurs, le financement par projet permet de créer des documents et des outils sans en assurer la diffusion et l'accessibilité.

Nous saluons en ce sens certaines des initiatives mentionnées dans le bilan du plan d'action 2011-2015, dont le travail amorcé pour la réalisation d'un portail Web qui réunirait les différents outils pour lutter contre les stéréotypes qui ont été réalisés par des actrices et acteurs du milieu. Cependant, nous tenons à mettre en garde contre la pensée magique induite parfois avec les potentiels d'Internet. La mise en place d'un portail ne sert à rien si elle n'est pas accompagnée d'un plan et d'un budget pour en assurer la mise à jour constante et le développement.

Le CDÉACF a produit plusieurs répertoires de projet et de ressources dans les années antérieures. Plusieurs de ces répertoires ont dû être mis hors ligne faute de moyen pour les maintenir, c'est-à-dire actualiser les ressources, veiller à la validité des liens, retirer les ressources désuètes, ajouter les nouvelles publications ou innovations, etc.

Recommandations :

- Reconnaître l'importance de la documentation et à de l'information pour des actions efficaces et concertées vers l'égalité entre les femmes et les hommes

- Favoriser l'accessibilité à la documentation et à l'information produites par l'ensemble des intervenantes en condition des femmes et outiller le milieu pour mieux gérer et utiliser l'information et la documentation.

Conclusion

En terminant, nous souhaitons remercier le secrétariat à la condition féminine de nous avoir permis de participer à cette consultation pour l'actualisation de la politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'élaboration d'un nouveau plan d'action.

Nous souhaitons également rappeler l'importance que la politique prévoit une approche à la fois transversale : au travers l'ensemble des ministères et politiques du gouvernement et non seulement celui de la condition féminine, spécifique : qui comporte des mesures ciblant spécifiquement la correction des inégalités vécues par les femmes, et inclusive : qui prend en considération l'intersectionnalité des discriminations.

NOTES

¹ Voir Macnaughton-Osler, Katherine; Ndejuru, Rosalie, CDÉACF, *L'éducation, la formation, les TIC et l'information : outils pour l'égalité entre les femmes et les hommes : mémoire présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de la : Consultation publique québécoise « Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes »*, 2004, Montréal, http://bv.cdeacf.ca/CF_PDF/2004_12_0001.pdf

² Secrétariat à la condition féminine, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait, POLITIQUE GOUVERNEMENTALE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES*, Gouvernement du Québec, 2007, p.11

³ Secrétariat à la condition féminine (2015). Cahier de consultation : Ensemble pour l'égalité entre les femmes et les hommes, [en ligne], Québec, Secrétariat à la condition féminine, p. 4

⁴ Conseil du Statut de la Femme, *Lettre au Secrétariat à la condition féminine – Plan d'action gouvernemental pour l'égalité*, <https://www.csf.gouv.qc.ca/article/2016/01/18/lettre-au-secretariat-a-la-condition-feminine-plan-daction-gouvernemental-pour-legalite/> (Page consultée le 28 janvier 2016)

⁵ Eve-Lyne Couturier, Simon Tremblay-Pépin, *Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008*, IRIS, Montréal, 2015, p.5 <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2478624>

⁶ Secrétariat à la condition féminine, *Bilan de la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2011-2015 : Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* [en ligne], Québec, Secrétariat à la condition féminine, 2015, p. p 14-22

⁷ Ibid, p.14

⁸ Ibid. p.15

⁹ Ibid p. 14

¹⁰ Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *Statistiques de l'éducation, Éducation préscolaire, enseignement primaire et secondaire, édition 2014*, www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/statistiques_info_decisionnelle/statistiques_education_pps_2014.pdf p. 85. (Consulté le 29 janvier 2016)

¹¹ Francine Descarries, Ph. D., UQAM, Gilles Cantin, Ph. D., UQAM, Secrétariat à la condition féminine et Ministère de la Famille, *Les livres et les jouets ont-ils un sexe?* 2013

www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Doc_Les_livres_et_les_jouets_ont-ils_un_sexe.pdf (consulté le 28 janvier 2016)

¹² Secrétariat à la condition féminine, *PORTRAIT STATISTIQUE de l'évolution de l'égalité entre les femmes et les hommes Faits saillants OCTOBRE 2015*

www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique/Portait_stat_HommesFemmes_Web.pdf P. 4

¹³ Voir : www.cdeacf.ca/trousses_virtuelles/femmes-emplois-majoritairement-masculins

¹⁴ Référence : Technocompétences

<http://www.technocompetences.qc.ca/industrie/statistic/formation-initiale> consultée le 20-01-2016

¹⁵ OCDE, *L'égalité des sexes dans l'éducation Aptitudes, comportement et confiance*, PISA, Graphique 4.11, Éditions OCDE, 2015 • <http://www.oecd.org/pisa/keyfindings/PISA-2012-Gender-eBook-FR.pdf>

¹⁶ Technocompétences. *Vue d'ensemble sur les professions en TIC*,

www.technocompetences.qc.ca/industrie/statistic/professions (consulté le 25 janvier 2016)

¹⁷ dir. Vincent Corbeil, TECHNOCCompétences, s, Édition TECHNOCCompétences, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, 2015, p.51

¹⁸ Les données les plus récentes sur les compétences des adultes proviennent de l'Enquête PEICA de 2012. On peut en retrouver l'analyse dans : Institut de la statistique du Québec, *Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans des environnements technologiques : des clés pour relever les défis du XXIe siècle, Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*, 2015, p.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/education/alphabetisation-litteratie/peica.pdf>

¹⁹ OCDE, 2015 op. cite p. 15

²⁰ OCDE p. 2015. Op. cite p.180

²¹ Ibid, 2015, p.28

²² Institut de la statistique du Québec, 2015, Op. cite p.144

²³ OCDE, 2015, op. cite p.181

²⁴ Coalition pour la conciliation Famille-Travail-Études, *Plateforme politique pour faire face aux nouveaux défis*, www.fafmrq.org/wp-content/uploads/2015/11/Plateforme-CCFTE-2015.pdf (consultée le 29 janvier 2016)

²⁵ Institut de la statistique du Québec, 2015, op. cite p.191

²⁶ Ibid, p.213

²⁷ Gobeil, Isabelle, *Un engagement collectif pour maintenir et rehausser les compétences en littératie des adultes : avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie*, Conseil supérieur de l'éducation, 2013, pp.139-140 www.cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0482.pdf

²⁸ YWCA Canada, *Projet déclic*, projet national de YWCA Canada d'échange des connaissances sur la cyber violence, <http://ywcacanada.ca/fr/pages/cyber/about> (Page consultée le 25 janvier 2016),

²⁹ Relais femmes, *Cyberviolence : Violence médiée par les TIC chez les filles et les jeunes femmes*, www.relais-femmes.qc.ca/index.php?option=com_k2&view=item&id=280&Itemid=635

³⁰ Alma Estable et Mechthild Meyer Gentium Consulting, *Le Projet Déclic : Résumé du rapport d'évaluation des besoins*, YWCA Canada, 2015, p.9

³¹ Réapproprié-toi la technologie! Une initiative de Programme des droits de la femme de l'Association pour le progrès des communications (APC) <https://www.takebackthetech.net/fr/know-more/le-cyberharc%C3%A8lement> (consulté le 26 janvier 2016)